SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ADDINOL ATF XN Plus

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Huile à engrenages.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	ADDINOL Lube Oil GmbH	
	Gebäude 4609	
Rue:	Am Haupttor	
Lieu:	D-06237 Leuna	
Téléphone:	+49 (0) 3461 845-201	Téléfax: +49 (0) 3461 845-561
e-mail:	info@addinol.de	
Interlocuteur:	Service technique	
Internet:	www.addinol.de	
Service responsable:	Service technique d'ADDINOL	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 3461 845-201 - Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Phrases R:
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification SGH

Catégories de danger:
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3
Mentions de danger:
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient Acetamide, 2-hydroxy-, N,N-dicoco alkyl derivs.. Peut produire une réaction allergique.

Conseils supplémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.3. Autres dangers

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.
Ne pas laisser le produit épandu s'infiltrer dans le sol.
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CE	Substance	Quantité
Nº CAS	Classification	
Nº Index	Classification SGH	
Nº REACH		
800-172-4	Thiophene, tetrahydro-, 1,1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich	< 1,85 %
	N - Dangereux pour l'environnement R51-53	
	Aquatic Chronic 2; H411	
471-920-1	Acetamide, 2-hydroxy-, N,N-dicoco alkyl derivs.	< 0,90 %
	Xi - Irritant R38-43	
	Skin Sens. 1; H317	
01-0000019770-68		
266-582-5	1-(tert Dodecylthio)propan-2-ol	< 0,90 %
67124-09-8	Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R43-51-53	
	Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H317 H400 H410	
482-000-4	1,2-Propanediol, 3-amino-, N,N-dicoco alkyl derivs.	< 0,30 %
	Xi - Irritant R38-43-52-53	
	Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H317 H412	
01-0000020142-86		
204-539-4	diphénylamine	< 0,20 %
122-39-4	T - Toxique, N - Dangereux pour l'environnement R23/24/25-33-50-53	
612-026-00-5	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H331 H311 H301 H373 ** H400 H410	
	C14-C18 alpha-olefin epoxid, reaction products of boric acid	< 0,20 %
Polymer	Xi - Irritant R43	
	Skin Sens. 1; H317	
248-248-0	1-(2-Hydroxyethyl)-2-(heptadecenyl)-imidazoline	< 0,20 %
27136-73-8	C - Corrosif, N - Dangereux pour l'environnement R34-43-50-53	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H314 H318 H317 H400 H410	
263-177-5	ethoxylated amine	< 0,20 %
61791-46-6	C - Corrosif, N - Dangereux pour l'environnement R22-34-43-50	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H290 H302 H314 H318 H317 H400	
	Benzene, polypropene derivates, sulfonated, calcium salts	< 0,20 %
Polymer	Xi - Irritant R43	
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319 H317	

Textes des phrases R et H voir la section 16.

Information supplémentaire

DMSO-Extrakt < 3 %, IP 346.

Concentration en PCB < 1mg/kg.

Système de classification : la classification corresponds aux listes CE actuelles complétées par des données de la littérature et des indications des entreprises.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur.. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas provoquer de vomissement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction. mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes nitriques (NOx). Oxydes de soufre. Suie.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. En cas d'incendie et/ou d' explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Eloigner toute source d'ignition. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages

antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Refer to the provisions listed in Sections 8, 12 and 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Eviter la formation de brouillard d'huile. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Tenir à l'écart de: Agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 10 - 30°C
Protéger contre : forte chaleur. Radiations UV/rayonnement solaire. gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Indications détaillées: cf. Fiche des Spécifications Techniques.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
122-39-4	Diphénylamine	-	10		VME (8 h)	

Conseils supplémentaires

Recommended limit value for oil mist
TWA: 5 mg/m³
STEL: 10 mg/m³

Le produit ne contient pas des quantités de composés ayant des valeurs limites d'exposition professionnelles à surveiller. Les limites sont basées sur la réglementation valide au jour de leur création.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN : DIN EN 166

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : DIN EN 374

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: 480 min
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).
Epaisseur du matériau des gants: 0.7 mm.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 30 min
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).
Epaisseur du matériau des gants: 0.4 mm

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	rouge
Odeur:	caractéristique

		Testé selon la méthode
Modification d'état		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé	
Point d'éclair:	198 °C	DIN EN ISO 2592
Température d'inflammation:	non déterminé	
Densité (à 15 °C):	0,852 g/cm³	DIN 51757
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble	
Viscosité cinématique: (à 100 °C)	6,9 mm²/s	DIN 51562

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable with proper care and handling.

10.4. Conditions à éviter

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Ne pas surchauffer pour éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les : Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes nitriques (NOx). Oxydes de soufre. Suie.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

Mélange non-testé.

Nº CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
122-39-4	diphénylamine				
	par voie orale	ATE	100 mg/kg		
	dermique	ATE	300 mg/kg		
	par inhalation vapeur	ATE	3 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE	0,5 mg/l		
27136-73-8	1-(2-Hydroxyethyl)-2-(heptadecenyl)-imidazoline				
	par voie orale	ATE	500 mg/kg		
61791-46-6	ethoxylated amine				
	par voie orale	ATE	500 mg/kg		

Irritation et corrosivité

Effet irritant sur l'oeil: légèrement irritant.
Effet irritant sur la peau : Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Effets sensibilisants

Contient: < 0,90% Alkylacetamide. Peut déclencher une réaction allergique.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

Mélange non-testé.

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] | [d]	Espèce	Source
61791-46-6	ethoxylated amine					
	Aiguë toxicité pour les algues	CE50r	0,01 - 0,1 mg/l	96 h		

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les installations d'épuration biologique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Code d'élimination des déchets-Produit

130206 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux chapitres 05, 12 et 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: -

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: -

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: -

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: -

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L 'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Unless specified otherwise, general measures for safe transport must be followed.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

22	Nocif en cas d'ingestion.
23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
33	Danger d'effets cumulatifs.
34	Provoque des brûlures.
38	Irritant pour la peau.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
51	Toxique pour les organismes aquatiques.
52	Nocif pour les organismes aquatiques.
52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

Les renseignements donnés ne s'appliquent qu'au produit nommé. Ils ne peuvent plus correspondre si

le produit est utilisé avec d'autres matériaux ou dans un procédure de fabrication. Les renseignements sont basés sur l'état de nos connaissances relatives du produit concerne, à la date indiquée. Ils sont des bonnes fois. Ils ne garantissent pas les propriétés de produit mais ils servent seulement de la description de produit et ne justifient aucune relation juridique valide.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)